

BAZOUCHES-SUR-HOËNE
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2025 – 19H00

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le **vingt-quatre septembre à dix-neuf heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, 4 rue du Presbytère sous la présidence de Monsieur Jean Lamy, Maire.

Étaient présents : M. Jean LAMY, Maire, Laurent MILLET, Christian DEHAUDT, David RENAUD, Adjoint, MMES Laurence LOUIS, Jocya BOUVIER, Benoîte VALLIN, MM Maurice LEBLOND, Jean Claude PIVARD, Ulysse OLIVIER, François QUATREBOEUF.

Étaient Absents :

Madame Nelly TARIN qui a donné pouvoir à M. François QUATREBOEUF.

Madame Agnès DRONEAU.

Monsieur Michel VINSON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 02 juillet 2025.

Le Conseil municipal désigne le secrétaire de séance : M. Jean Claude PIVARD.

DÉLIBÉRATION 2025-24-09-01
8- DOMAINE DE COMPÉTENCE PAR THÈME
8-8 ENVIRONNEMENT
RAPPORT DU SMAEP DE BAZOUCHES-SUR-HOËNE SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DE L'EAU

Monsieur le Maire, conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, présente au Conseil municipal le rapport du SMAEP de Bazoches-sur-Hoëne (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Portable) sur la qualité et le prix de l'eau pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents, ou représenté,

- **Approuve** dans son intégralité, le rapport du SMAEP sur la qualité et le prix de l'eau,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Monsieur le Président du SMAEP après visa du contrôle de légalité.

DÉLIBÉRATION 2025-24-09-02
7- FINANCES LOCALES
7-1 DECISIONS BUDGETAIRES
CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE

Suite à une rencontre le 27/06/2025 avec Mr HAVARD Gilles Délégué Territorial du Groupe La Poste et Mr MONNIER Olivier Responsable de l'Evolution du Maillage Territorial de la Direction Exécutive de Normandie, une présentation de la convention de partenariat a été faite.

Dans le cadre du nouveau contrat de Présence Postale, signé le 15/02/2023, avec l'Etat, l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité et La Poste, et compte tenu de l'arrivée à échéance de la convention actuelle (10/02/2026) la Commune de BAZOUCHES SUR HOËNE souhaite installer ce partenariat avec La Poste, par la signature d'une nouvelle convention.

Cette convention entrerait en vigueur au 11/02/2026 pour une durée à définir de 9 ans maximum (sans tacite reconduction).

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention pour une durée de 9 ans avec :

- Une rémunération : Indemnité Forfaitaire Garantie de : 1352 Euros par mois (au 01/01/2025)

- Rémunération variable calculée en fonction de 3 critères
 - o Le Chiffre total de Ventes
 - o La Qualité de Service (flashages notamment)
 - o La commercialisation d'offres complémentaires (style : ARDOIZ/VSMP/TELEPHONIE)

Les Jours et horaires d'ouvertures seraient :

Le Mardi : 9h15 à 12h30

Le Mercredi : 9h15 à 12h30

Le Jeudi : 9h15 à 12h30

Le Vendredi : 9h15 à 12h30

Le Samedi : 9h15 à 12h30

DÉLIBÉRATION 2025-24-09-03
7- FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
VENTE DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE

Considérant que la commune est propriétaire des parcelles AB 591 et AB 597 situées au Pâtis,
 Que la société LOGISSIA d'Alençon a exprimé son intérêt pour l'acquisition de ces deux parcelles en vue de la construction de six logements.
 Que ce projet est jugé conforme aux objectifs de développement de la commune et présente un intérêt pour la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représenté
DECIDE d'approuver la cession à l'euro symbolique (1.00 €) les parcelles cadastrées AB 591 et AB 597 d'une surface totale 13 a 59 ca.

DE CONSTITUER lors de la cession les servitudes suivantes :

- Servitude de tour d'échelle ainsi que la servitude de droit de passage

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir devant notaire, ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION 2025-24-09-04
7- FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
DEVIS DE L'ENTREPRISE MOUSSET ET FILS

Le Conseil municipal prend connaissance du devis de l'entreprise MOUSSET et Fils pour la fourniture et pose de huit cavurnes dans le nouveau cimetière. Ce devis s'élève à la somme TTC de 2 832.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représenté, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

DÉLIBÉRATION 2025-24-09-05
3- DOMAINE ET PATRIMOINE
3-5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représenté, décide de fixer de nouveaux tarifs pour les différentes concessions funéraires pour les trois cimetières (ancien cimetière, nouveau cimetière, cimetière de Courtoulin) :

Concession de terrain trentenaire :	150.00 €
Concession de terrain cinquantenaire :	200.00 €
Case de columbarium 20 ans :	400.00 €
Case de columbarium 30 ans :	550.00 €

Cavernes installées dans le nouveau cimetière :

Cavurne concession trentenaire :	450.00 €
Cavurne concession cinquantenaire :	600.00 €

L'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs est fixée au 1^{er} novembre 2025.

**DÉLIBÉRATION 2025-24-09-06
7- FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
DEVIS PLAFOND DU FOYER DU PARADIS**

Le Conseil municipal prend connaissance de deux devis concernant les travaux de dépose et pose d'un plafond au foyer social du Paradis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représenté, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise ETS NICOBAT pour un montant total TTC de 2 592.00 €.

**DÉLIBÉRATION 2025-24-09-07
7-FINANCES LOCALES
7-2 SUBVENTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention émanant de l'école Primaire de Bazoches concernant les voyages scolaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représenté, décide d'accorder pour l'année 2025/2026, une subvention de 30 € par enfant soit 540.00 €.

La dépense est inscrite en section de fonctionnement du budget primitif 2025.

**DÉLIBÉRATION 2025-24-09-08
7- FINANCES LOCALES
7-3 EMPRUNTS
RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune de Bazoches-sur-Hoëne et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Article 1 :

- **Décide**, à l'unanimité des membres présents ou représenté, de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » (LTI) d'un montant de 100 000.00 € dans les conditions suivantes :

Montant : **100 000.00 €**

Durée : **Un an maximum**

Taux de référence des tirages : **€STR 1.925 % + marge de 0.85 %**

Process de traitement automatique : **Tirage : crédit d'office**

Remboursement : **Débit d'office**

Demande de tirage : **Aucun montant minimum**

Demande de remboursement : **Aucun montant minimum**

Païement des intérêts : **Chaque mois civil par débit d'office**

Frais de dossier : **Exonération**

Commission d'engagement : **150 € prélevée en une seule fois**

Commission de mouvement : **Exonération**

Commission de non utilisation : **0.26 %** de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de LTI avec la Caisse d'Épargne Normandie.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur agricole a été réparé chez l'entreprise Lecoq pour un montant de 3 738.78 € TTC.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de La Ligue contre le Cancer suite au versement de la subvention 2025.
- Monsieur le Maire distribue aux conseillers municipaux un flyer intitulé « pourquoi adhérer au Parc naturel régional du Perche ? ».
- Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré M. CANAC, habitant de Bazoches, qui souhaiterait organiser un concert JAZZ dans le parc du Paradis.
- Monsieur le Maire informe que les permanences de l'EPN Mobile (Espace public Numérique) vont débiter en octobre à l'annexe Mairie.
- M. David RENAUD rend compte des journées du Patrimoine, bilan très positif.
- Mme Jocya BOUVIER informe le Conseil municipal de la reconduction du marché de Noël qui aura lieu le 05 décembre 2025.
- Le Conseil municipal décide de vendre la balayeuse pour un montant de 6 000.00 €, M. QUATREBOEUF et M. LEBLOND se chargent de cette vente.
- M. LEBLOND indique au Conseil municipal qu'il serait nécessaire de faire vérifier le matériel du service technique.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

MERCREDI 29 OCTOBRE à 19H00

À BAZOCHES-SUR-HOËNE, LE 26/09/2025

Le Maire, Jean LAMY



Le secrétaire de séance, Jean Claude PIVARD.

